
Adresse de la municipalité de Millières, district de Bourmont, détaillant ses dons et le déroulement de sa fête républicaine, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité de Millières, district de Bourmont, détaillant ses dons et le déroulement de sa fête républicaine, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 140-142;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34473_t1_0140_0000_13

Fichier pdf généré le 15/05/2023

5

Les officiers municipaux de la commune de Saint-Christophe-sur-Avre (1), font part à la Convention du dévouement civique de leur curé, qui fait abandon d'un corps de logis. Ils demandent que ce bâtiment leur soit accordé pour servir de maison commune (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3), renvoi au comité d'aliénation.

6

Les administrateurs du directoire du district de Blois envoient en offrande civique 272 liv. 15 s., provenant de la commune de Villebarou, 22 liv. 10 s. de la commune de La Chaussée, et 35 liv. 10 s. de celle de Ménars (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Blois, 9 pluv. II. A la Conv.] (6)

« Citoyens,

Nous te faisons passer 272 l. 15 s. faisant partie d'une offrande civique de la commune de Villebarou dont une autre partie composée de 13 douzaines de chemises et 12 draps a été par nous envoyée au citoyen Guimberteau dernièrement. Tu voudras bien nous en accuser la réception par le premier Bulletin.

Aux 272 l. 15 s. nous joignons une offrande de 28 l. 10 s. de la commune de La Chaussée, et 35 l. 10 s. de celle de Ménars. S. et F. »

CHEVALIER, CHÉRON (présid.), T. THURRY, CHABAULT, VELU (secrét.) et l'agent nat.

7

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 9 de ce mois.

La rédaction est adoptée (7).

8

Il résulte de l'état des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et détention du département de Paris, que le jour d'hier leur nombre étoit de 5309 (8).

Insertion au bulletin (9).

(1) Eure.

(2) P.V., XXX, 283.

(3) Bⁱⁿ, 13 pluv. (1^{er} suppl^t).

(4) P.V., XXX, 283 et XXXI, 106.

(5) Rien au Bⁱⁿ.

(6) C 290, pl. 920, p. 10.

(7) P.V., XXX, 283.

(8) P.V., XXX, 284.

(9) Bⁱⁿ, 13 pluv. (1^{er} suppl^t).

[Commune de Paris, 13 pluv. II. Etat au 12 pluv.]

(1)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	485
Grande-Force	488
Petite-Force	296
Sainte-Pélagie	104
Madelonnettes	60
Abbaye	145
Bicêtre	667
A la Salpêtrière	352
Chambres d'arrêt, à la Mairie	105
Maison des Fermes	31
Luxembourg	451
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	430
Irlandais, rue du Cheval-vert	34
Les Picpou, fbg St-Antoine	134
Réfectoire de l'Abbaye	62
Les Angloises, rue St-Victor	111
Les Angloises, rue de Loursine	91
Les Carmes, rue de Vaugirard	203
Les Angloises, fbg St-Antoine	38
Ecossais, rue des Fossés St-Victor	76
Saint-Lazare, fbg Saint-Lazare	685
Maison Mahay, rue du Chemin-vert	75
La Chapelle, rue de la Folie-Renaud	28
Belhomme, rue Charonne, n° 70	109
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	49

TOTAL GÉNÉRAL 5309

9

La municipalité de Millières, district de Bourmont, annonce que lorsqu'elle a célébré la fête de la reprise de Toulon, il a été fait offrande pour les défenseurs de la patrie, de 18 chemises et de 40 livres destinées à l'achat de souliers (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Millières, 12 niv. II. A la Conv.] (4)

« Nous avons reçu le décret de la Convention nationale du 4^e jour de nivôse relatif à la prise de Toulon.

Citoyens, au reçu du présent décret qui étoit le 9^e jour de nivôse qui ordonne une fête nationale dans toute la République, il a été publié pour le 1^{er} décadi, pour la réjouissance du succès de nos armées envers la prise de Toulon dont en voici le détail comme il s'est passé dans notre commune.

Nous avons surpassé nos voisinages qui n'ont considéré cette fête civique que comme un deuil.

Le jour et l'heure étant arrivé qui est le jour de la décade, nous nous sommes attroupés autour de l'arbre de la Liberté et aussitôt rangés des volontaires, sous un art admirable, un chant aimable de l'hymne des Marseillais et des cris resplandissant (sic), en disant : Vive la République, répète Vive la République; d'autres Vive la loi et la nation, répète Vive la loi et la nation; de là, nous nous sommes mis en marche vers le

(1) C 291, pl. 932, p. 2.

(2) P.V., XXX, 284.

(3) Bⁱⁿ, 13 pluv. (1^{er} suppl^t).

(4) C 290, pl. 920, p. 9.

lieu où nous offrons nos vœux et nous avons fait chanter le Te Deum en action de grâce pour remercier le Seigneur d'avoir donné la force à nos braves défenseurs de détruire nos ennemis et nous lui demandons de les maintenir.

Ensuite, nous sommes retournés sur nos pas, chantant le même hymne et toujours Vive la République, marchant en cette manière, le tambourin devant, le commandant après, avec un glaive en main tout brillant, ensuite le président du Comité de surveillance portant un sceptre en forme de quenouille, le bonnet de la Liberté dessus, assisté du plus ancien du Comité. Ensuite le maire dans le milieu du rang, et les officiers municipaux à double rangs munis de leurs canes et écharpes et aussi de même que le président de la Commune et du secrétaire, et après avoir une suite de fusils et l'étendard, ensuite des piques, nous nous sommes rendus où il y avoit une préparation de faite pour faire un feu de joie et de réjouissance. Arrivés en ce lieu et place, tout aussitôt un feu sortant d'une pierre de la main du président de la Commune assisté du secrétaire ont allumé un cierge, mis en main du président du Comité de surveillance, qui s'est présenté devant les maire, officiers, a fait un admirable discours au nom de la République; ensuite les maire, officiers municipaux munis de, chacun, une torche à la main ont mis le feu tout autour et remis un fusil à deux coups entre les mains du maire, à quoi on a fait une petite décharge faite de poudre.

Les citoyens marchant toujours autour de ce feu chantant toujours l'hymne des Marseillais et des cris de toutes parts de joie : Vive la République et toujours répété Vive la République.

Après la joie et réjouissance faite, nous avons reconduit l'étendard en son lieu et place et il a été ordonné et accordé seulement une somme de 12 livres aux jeunes garçons de ce lieu depuis l'âge de 10 ans, qui étoient en mémoire de ce jour parce que cette commune est très pauvre.

Après quoi et la cérémonie faite, le président de ladite commune a fait lecture du décret de la Convention nationale du 19^e jour de brumaire l'an second de la République française une et indivisible.

Qui invite à faire des offrandes à la patrie, en chemises, bas et souliers.

Le dit président de la commune par ce décret demande que tout bon citoyen fasse offrande d'une chemise ou d'une paire de bas ou d'une paire de souliers. Plusieurs citoyens ont répondu, puisqu'il faut partager notre pain avec nos frères, il falloit faire ce que l'on pourroit; d'autres ont répondu qu'il leur étoit impossible qu'ils n'en avoient pas pour leurs enfants, d'autres ont répondu qu'ils avoient un très grand doute que les volontaires n'en verroient rien de tout cela et que les belles chemises ce seroit pour les premières mains qui les auroient en communication, que si ils savoient que se soit pour nos volontaires, que quand ils n'en auroient que trois, ils en donneroient une d'un très bon cœur. En conséquence, nous demandons à tous ceux qu'il appartiendra que l'on eût la bonté de nous envoyer au reçu du présent un plein et entier éclaircissement de cette distribution aux volontaires de cette commune.

Enfin, Citoyens, le pays est rempli d'un très grand nombre de pauvres journaliers qui ont beaucoup de peine d'avoir le nécessaire et si

épuisé de fourniture, de volontaires et autres, et ce dans un pays si ingrat que celui-ci c'est ce que nous vous prions d'avoir pitié et compassion de ce village.

En conséquence et après quoy nous avons fait et cherché en cette commune ainsi qu'il suit, savoir : Le citoyen Fr. Louvant Rougelin, curé de ce lieu, a donné 2 chemises de fine toile toute neuve d'une ampleur extraordinaire estimées à 45 l., et 5 l. de l'année dernière 45 l.

Le citoyen J.B. Bonenfant, garçon, a donné une chemise de belle toile de fil estimée à 15 l., et 25 l. de l'année dernière 15 l.

Le citoyen Fr. Edmard a donné une chemise de bonne toile de ménage estimée 15 l.; et 40 s. de l'année passée 15 l.

Le citoyen Edme Janny a donné une chemise de grosse toile de fil toute neuve estimée 15 l., et 3 l. de l'an passé 12 l.

Le citoyen Claude Drevot a donné une chemise de belle toile de fil estimée 12 l., et 3 l. de l'an passé 12 l.

Le citoyen N^{as} Janny Cardeaux a donné une chemise de belle toile de fil estimée 15 l., et 3 l. de l'année dernière 15 l.

Le citoyen Pierre Thévenot a donné une chemise de toile de fil estimée 10 l., et 10 s. de l'année dernière 10 l.

Le citoyen André Noël Magnien a donné une chemise de belle toile de fil estimée 18 l., et 3 l. de l'année dernière 18 l.

Le citoyen Louis Le Franc a donné une chemise de belle toile de fil estimée 15 l., et 20 s. de l'année dernière 15 l.

Le citoyen Edme Robert a donné une chemise de grosse toile de fil estimée 7 l., et 10 s. de l'année dernière 7 l.

Le citoyen N^{as} Janny Tixier a donné une chemise de belle toile de fil estimée 12 l., et 10 s. de l'année dernière 12 l.

Le citoyen Jean-François l'ainé a donné une belle chemise de toile de fil estimée 15 l., et 20 s. de l'année dernière 15 l.

Le citoyen Fr. François, le jeune, a donné une chemise de belle toile de fil estimée 15 l., et 20 s. de l'année dernière 15 l.

Le citoyen J. B. Marchand a donné une chemise de toile de fil estimée 6 l., et 10 s. de l'année dernière 6 l.

Le citoyen Jean Moitey a donné une chemise de toile de fil estimée 12 l., et 10 s. de l'année dernière 12 l.

Le citoyen Pierre Prottoy a donné une mauvaise chemise estimée 3 l. et 15 s. de l'an passé 3 l.

Le citoyen Antoine Maitrol a donné une chemise de belle toile de fil toute neuve estimée 18 l., et 3 s. de l'année dernière 18 l.

Total des chemises : 18 Total 248 l.

En outre et de plus des 18 chemises plusieurs citoyens de notre commune après et en sus des chemises avons trouvé la somme de 40 l. pour être employées en paires de souliers et pour l'année dernière, il a été envoyé environ la somme de 100 l. par les citoyens de cette commune. En conséquence, la municipalité dud. Millières demande aux citoyens du directoire du district de leur faire passer du cuir pour faire 4 paires de souliers le plus tôt possible afin que les 40 l. y soient employés.

Pour expédition conforme aux registres pour

être envoyé une à l'Assemblée nationale une au directoire du district de Bourmont et une pour être affichée à la porte de l'église dudit Millières.

Signé : F. Têtevide (maire), Maitrot, N. Janny dit Cardeaux (off. mun.), J. B. Bonenfant (agent nat.).

Citoyens,

Les 40 l. ci-dessus énoncés pour faire des souliers, défaut par le district de n'avoir point de cuir. Nous les avons convertis en quatre paires de bas de laine tout neufs et les 18 chemises, le tout déposé sur l'autel de la Patrie le 25 nivôse, en outre 15 marcs 2 onces 2 gros d'argent et 75 l. de cuivre dans une pesée et 4 grands chandeliers dépolis soufflés en argent.

Nous avons fait faire plusieurs grands services pour prier le Seigneur pour la continuation en faveur de nos armées et pour le repos des âmes de nos braves défenseurs qui y ont péri pour notre défense ».

P.c.c. Cl. PRÉVÔT (secrét.).

10

La commune de Montaut, district de Saint-Sever, invite la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à la paix. Elle fait offrande des dé pouilles de son église, qui consistent en 110 marcs d'argenterie, 9 quintaux de linge et ornemens, 4 cloches et une grande quantité de plomb, de fer, de cuivre et d'étain : elle a aussi donné, pour le casernement des troupes dans son district, 41 lits et 70 paires de draps (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Montaut, s.d.] (3)

« Citoyens représentants,

Ladite commune convaincue que le premier devoir des vrais républicains est le dévouement entier à la patrie, se glorifie d'avoir été une des premières dans ces cantons à lui offrir généreusement la riche dépouille de son église, consistant en plus de 110 marcs d'argenterie, 9 quintaux de linge et ornemens précieux, 3 superbes cloches, et une moyenne, sans compter une quantité de fer, de plomb, de cuivre et d'étain et de plus un traitement de 1800 l. pour son curé, que la nation a acquis par ce moyen, avec plus de 20.000 l. provenant de biens fonds de la ci-devant fabrique. Tout lequel mobilier a été remis au district de St-Sever et cet exemple a produit le meilleur effet.

Ladite commune de Montaut quoique très petite, peu fortunée, et presque toute composée de cultivateurs, animée toujours par les mêmes principes de dévouement à la chose publique, s'est empressée de faire pour le casernement des troupes à son district, un don de 41 lits complets et plus de 70 paires de draps.

La levée en masse de la première réquisition n'a été pour nous, que l'effet d'un moment et pour habiller ces braves défenseurs de la patrie,

(1) P.V., XXX, 284. Mention dans M.U., XXXVI, 217; Ann. patr., p. 1779; J. Paris, n° 398; C. Eg., n° 533; Audit. nat., n° 497.

(2) Bⁱⁿ, 13 pluv. (1^{er} suppl^t).

(3) C 290, pl. 920, p. 8.

tous ceux qui avoient des uniformes, s'en sont dépouillés généreusement même de leurs habits journaliers, au nombre de plus de 30.

Nous voilà donc magnanime Sénat à la hauteur de tes principes ! Et c'est ici le cas de dire, tels maîtres, tels disciples.

Enfin la dite commune de Montaut invite la Convention à rester à son poste jusques à la paix. »

LOUBÈS (maire), MARRAN (procureur de la comm.), LAFABRIE (off. mun.)
[et 30 autres signatures].

11

Les administrateurs du district révolutionnaire de la Montagne-sur-Mer, annoncent que toutes leurs cloches sont en route : qu'en passant à Douai elles prendront une forme propre à sonner le trépas des féroces ennemis (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Montagne-sur-Mer, 25 niv. II] (3)

« Citoyens représentants,

Toutes nos cloches sont en route. Elles partent pour la frontière, elles prendront en passant à Douai, une nouvelle métamorphose qui les disposera à sonner le trépas de nos féroces ennemis, elles ont reçu nos adieux et certes, ils valaient bien les bénédictions qu'une mystérieuse simagrée, leur avoit données autrefois. Conducteurs, chevaux, chariots, tout paroissoit former un convoi déjà triomphant. Ces pieux métaux bondissoient sur les voitures qui les ont bientôt soustraits à nos yeux. Les parrains, les marraines, les hauts et puissants seigneurs, qui en formoient les pompeux entourages, dansoient une plaisante carmagnole. Saute marquis, c'est peut-être pour toi que partira la pilule. Nous te la souhaitons pour ton repos et pour le nôtre. »

BOIVIN (off. mun.), Charles PRÉVOST, BRAZIER (vice-présid.), DYVINCOURT (faisant fonctions d'agent nat.), PRIoux (secrét.).

12

Le citoyen Talluire, ci-devant employé dans la régie générale des fermes, fait don à la patrie de l'indemnité de 600 livres que la loi lui accorde (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5), renvoi au comité de liquidation.

13

La Société populaire de Fresne, district de l'Egalité-sur-Marne, invite la Convention à res-

(1) P.V., XXX, 284. Mention dans J. Fr., n° 496; M.U., XXXVI, 217; Ann. patr., p. 1780; C. Eg., n° 533; J. Sablier, n° 1113; Abrév. univ., n° 398.

(2) Bⁱⁿ, 13 pluv. (1^{er} suppl^t).

(3) C 290, pl. 920, p. 6.

(4) P.V., XXX, 284.

(5) Bⁱⁿ, 13 pluv. (1^{er} suppl^t).